

TROUSSEAU

ATTENTION

- ♦ Sac à dos ou valise de taille moyenne. Pour faciliter le transport, un seul bagage en soute est souhaité par enfant.
- ♦ Les vêtements portés au départ doivent être comptés dans l'inventaire de départ.
- ♦ Pour cette étape de préparation du séjour, l'implication de votre enfant est précieuse et encouragée.
- ♦ Pour nous aider dans l'organisation et le suivi des affaires, pensez à marquer les vêtements et objets personnels.
- ♦ Sauf en cas de besoin particulier, nous n'organisons pas de lavage du linge pendant ce séjour.
- ♦ A partir de 12 ans, l'inventaire est réalisé par les jeunes en autonomie, sous l'oeil bienveillant de nos équipes.

COMMENT UTILISER LA FICHE (ci-après) ? elle permet de dresser l'inventaire du trousseau

→ **A la maison** : au moment de faire la valise, les parents notent le nombre de pièces de chaque sorte dans la colonne « **dans le sac** ». Il est important que l'enfant soit présent lors cette opération. Glissez ensuite cette fiche dans la valise de votre enfant ou donnez-la au responsable le jour du départ.

→ **Dès l'arrivée de l'enfant sur le lieu du séjour** : le contenu du trousseau sera contrôlé par un animateur(trice) avec l'enfant et la quantité sera reportée dans la colonne « **relevé à l'arrivée** ».

*La même action sera faite avant le départ du centre dans la colonne « **relevé au départ** ».*
*Les observations éventuelles seront notées dans la colonne « **observations** ».*

IMPORTANT

Afin d'éviter des pertes ou échanges de vêtements, toutes pièces du trousseau devront obligatoirement être marquées au NOM de l'enfant (il est préférable de coudre des étiquettes ou d'utiliser un feutre indélébile, en effet, les étiquettes collées avec le fer à repasser ne tiennent pas au lavage). Cette liste n'est pas exhaustive. Si vous rajoutez des effets personnels, merci de le préciser.

RAPPEL → TRAITEMENT MEDICAL ET SANTE DURANT LE SEJOUR

Pour les enfants suivant un traitement médical, merci de joindre impérativement la photocopie d'une ordonnance récente (- de 12 mois) et les médicaments correspondants (dans leur emballage d'origine avec la notice) marqué au NOM de l'enfant → **A confier en mains propres le jour du départ à l'animateur(trice).**

Aucun médicament quel qu'il soit ne pourra être pris sans ordonnance

En cas de maladie ou d'accident, votre enfant bénéficiera d'une consultation médicale (médecin ou hôpital). L'assistant(e) sanitaire ou le responsable du séjour vous en informera. L'AROEVEN fera l'avance des frais médicaux, ces derniers seront facturés aux familles à la fin du séjour.